0440008V
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE CACAULT
8 ROUTE DE GORGES
44196 CLISSON CEDEX
Tel : 0240540204

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/09/2022
Réuni le : 29/09/2022
Sous la présidence de : Marc Levrard
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

T au théâtre - Le C.A. autorise le Principal à signer la convention de partenariat avec le Grand T pour le parcours artistique "T au théâtre".

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Levrard
Prénom : Marc
Signé le: 30/09/2022 14:45:50

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

Le Grand — T

Théâtre
de Loire—Atlantique

Convention de partenariat
T au Théâtre ! Loire-Atlantique

Entre, d'une part :
Etablissement : Collège Cacault
Adresse : 8 route de Gorges – 44190 Clisson
Représenté par : M. Marc LEVRARD
Ci-après nommé **le collège partenaire**

Et, d'autre part :
Le Grand T, Théâtre de Loire-Atlantique
CS 30111 - 44001 NANTES cedex 1
Téléphone : 02.28.24.28.24 – Télécopie : 02.28.24.28.35
SIRET : 798 868 717 000 17 - Code APE 9001Z
Licences d'entrepreneur de spectacles : 1-1075853 / 1-1075850 / 2-1075851 / 3-1075852
Numéro d'organisme formateur : 52 44 07141 44
Représenté par sa directrice, Catherine Blondeau
Et ci-après dénommé **Le Grand T**

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Le contexte

Le Grand T mène depuis de nombreuses années une politique d'éducation artistique et culturelle en direction des publics scolaires sur l'ensemble du département de Loire-Atlantique, en collaboration étroite avec les théâtres partenaires du territoire, l'Education Nationale et la Direction diocésaine de l'enseignement catholique. Cette politique s'inscrit dans le cadre du dispositif Grandir avec la culture mis en place par le Département de Loire-Atlantique et des jumelages, soutenus par le Ministère de la Culture et de la Communication en région (Drac des Pays de la Loire). Elle a pour objectif la sensibilisation des élèves et la formation de leurs enseignants au spectacle vivant.

Article 2 – Les objectifs du dispositif

Niveau 3 – Itinéraire artistique et culturel :

- Permettre aux élèves et à leurs enseignants de vivre une expérience de création collective et artistique tout au long de l'année, accompagnés par un/des artiste(s) professionnel(s).
- Leur permettre de partager cette expérience lors d'une restitution finale sur le plateau d'un théâtre.
- Former les enseignants à la pratique théâtrale en milieu scolaire en lien avec les spectacles vus et leur fournir des occasions de situations éducatives originales.

Article 3 – Les engagements du Grand T et des théâtres partenaires

- **Le choix des spectacles** : Le Grand T et les théâtres partenaires choisissent ensemble les spectacles en fonction de leur intérêt artistique (recherche scénographique, travail de création sonore, de lumière…) et éducatif. Ces spectacles sont le plus souvent issus du répertoire contemporain, accessibles aux adolescents. Si la création théâtrale contemporaine peut parfois être déroutante pour un public jeune, le Grand T s'engage à travailler avec les enseignants pour faciliter son accès aux élèves.

- **Les conditions de la représentation :** Le Grand T et les théâtres partenaires limitent la jauge (nombre de spectateurs) des représentations scolaires et les réservent aux élèves ayant suivi un parcours

d'accompagnement au spectacle. Un accueil personnalisé et convivial est réservé à ces jeunes spectateurs par les équipes des théâtres. Les conditions d'écoute et de respect sont ainsi réunies pour le déroulement d'une bonne représentation.

- **Les outils pédagogiques** : Le Grand T ou les théâtres partenaires fournissent aux enseignants les outils pédagogiques nécessaires à la préparation des élèves aux spectacles (dossiers artistiques, comptes rendus de stages…) Ces documents sont consultables et téléchargeables depuis la plateforme numérique du Grand T dédiée aux enseignants : www.pearltrees.com/legrandt_loire_atlantique

- **L'itinéraire artistique et culturel :** Les élèves bénéficient d'un atelier de pratique artistique de 25 heures mené par un ou des artiste(s) partenaire(s) du Grand T en lien avec l'un des spectacles du parcours. Cet atelier est conçu comme une mini-résidence de recherche et de création pour expérimenter en équipe avec les élèves et leurs enseignants les joies et les doutes d'un processus de création.

- **L'accompagnement :** Une réunion préparatoire entre enseignants, artistes, formatrices de la DAAC et médiatrices du Grand T est organisée en milieu d'année. Le suivi et l'accompagnement seront assurés tout au long de l'année scolaire par une médiatrice du Grand T.

Article 4 – Les engagements du collège partenaire

- **La place réservée au théâtre dans l'établissement** : Le chef d'établissement veille à ce que ce dispositif d'éducation artistique et culturelle soit intégré dans le projet d'établissement. Il favorise le rayonnement de l'activité théâtre auprès de son équipe pédagogique, des parents d'élèves et du conseil d'administration.

- **Le travail en classe** : Les enseignants partenaires s'engagent à travailler avec leurs élèves en amont et en aval des représentations afin que les élèves puissent avoir accès au propos artistique et mettre des mots sur les émotions qu'ils ont pu ressentir pendant la représentation.

- **La diffusion de l'information** : La communauté éducative désigne dans son établissement un enseignant relais, contact privilégié du Grand T et des théâtres partenaires qui diffuse l'information auprès de ses collègues et fait l'interface avec l'administration du collège. Il est aussi chargé d'alerter Le Grand T en cas de difficulté (logistique ou autre) et de transmettre au Grand T les bilans en fin de projet.

- **Autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix** : Les enseignants s'assurent de l'accord des élèves participants pour un partage facilité des images, travaux et enregistrements produits pendant le parcours sur le Pearltrees du Grand T.

- **La sortie au spectacle et le placement en salle** : Les classes arriveront au minimum 20 minutes avant le début de la représentation afin que le public soit accueilli et placé dans les meilleures conditions. Pendant la représentation, les enseignants ne doivent pas hésiter à intervenir auprès des élèves-spectateurs (les leurs ou d'autres) en cas de comportement inapproprié, tout en les laissant libres de vivre pleinement cette expérience collective.

- **L'organisation des ateliers** : Le collège partenaire facilite l'organisation des ateliers avec les équipes artistiques dans son établissement, en prévoyant un lieu convivial. Les enseignants engagés dans le dispositif participent activement à ces temps de pratique et de jeux théâtraux. Les 25 heures seront soit réparties sur différents temps planifiés dans l'année, soit concentrées sur des journées banalisées, en fonction des artistes intervenants. L'établissement prend à sa charge le repas du midi de l'artiste intervenant (restaurant scolaire).

- **Les transports** : Le collège partenaire s'engage à organiser en plus de la sortie au théâtre des élèves pour les 2 spectacles, la sortie au Quatrain à Haute-Goulaine pour la restitution de leur projet, le mardi 16 mai 2023 (horaires à préciser).

- **La formation des enseignants** : Le chef d'établissement s'engage à libérer de leurs cours les enseignants engagés sur le projet afin qu'ils soient présents à la journée d'accompagnement le mercredi 15 mars 2023 après-midi au Quatrain.

Article 5 – Les tarifs

- Le Grand T et les théâtres partenaires accordent un tarif préférentiel aux élèves engagés dans les projets d'éducation artistique et culturelle de **7€ par élève et par spectacle**. Une invitation est remise à un adulte accompagnateur pour 15 élèves, soit en général 2 invitations par classe et par spectacle.

- **Le règlement des billets** : Il s'effectue au minimum 15 jours avant la représentation afin de permettre l'édition des billets. Compte tenu du tarif accordé et du principe de ce projet d'éducation artistique et culturelle, les billets ne pourront être ni échangés ni remboursés.

- **Pass culture** : si vous optez pour un paiement via le dispositif national Pass Culture, il s'effectuera sur la plateforme Adage pour une ou deux classes entière(s). Merci de vous référer à la notice communiquée à votre enseignant-relais.

- Pour chaque classe inscrite dans un parcours de niveau 3, le collège partenaire s'engage à verser une **participation forfaitaire de 220€** au Grand T, en plus du règlement des billets de spectacle.

Article 6 – Le transport

Le Grand T remboursera, sur présentation de facture, l'ensemble des transports organisés par le collège partenaire pour permettre aux élèves d'assister aux représentations et à la restitution.

Le collège partenaire se charge d'organiser le transport des élèves dans le cadre des activités proposées selon les modalités énumérées ci-dessous :

Pour chaque transport :

1. Le collège partenaire règle le montant du transport directement auprès de la société de transport choisie selon la facture établie à son nom.

2. Le collège partenaire adresse une facture au Grand T (accompagnée d'une copie de la facture originale adressée par la société de transport au collège partenaire), afin que ce dernier puisse procéder au remboursement, avant le 15 janvier 2023 (pour les factures de 2022) et avant le 31 mai 2023 (pour les factures de 2023).

Le collège partenaire pourra à sa convenance et en fonction de ses habitudes comptables, établir une facture pour chaque transport ou une facture globale pour l'ensemble des transports effectifs pour chaque année civile.

A réception de la facture, Le Grand T versera le montant dû par virement sur le compte du collège partenaire :

INSERER LE RIB DU COLLEGE

Article 7 – Mise en œuvre

Une annexe à cette convention détaille le parcours suivi par les élèves cette année : le(s) spectacle(s), le planning et les actions d'accompagnement (accompagnement, ateliers avec les élèves…)

Article 8 – Durée de la convention

Cette convention est valable la saison 2022-2023.

En cas de non-respect de cette convention, les deux partenaires peuvent décider d'un commun accord de l'arrêt de leur collaboration.

Fait à Nantes en deux exemplaires, le 20 septembre 2022

Pour le collège partenaire	**Pour le Grand T et les théâtres partenaires**
M. Marc LEVRARD	Catherine Blondeau
Principal	Directrice du Grand T

0440008V
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE CACAULT
8 ROUTE DE GORGES
44196 CLISSON CEDEX
Tel : 0240540204

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/09/2022
Réuni le : 29/09/2022
Sous la présidence de : Marc Levrard
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Amboise 2 - Le Conseil accepte le don de 800 € du foyer socio-éducatif pour le financement du voyage à Amboise du 25 au 27 janvier 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Levrard
Prénom : Marc
Signé le: 30/09/2022 14:45:52

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0440008V
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE CACAULT
8 ROUTE DE GORGES
44196 CLISSON CEDEX
Tel : 0240540204

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/09/2022
Réuni le : 29/09/2022
Sous la présidence de : Marc Levrard
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Amboise , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Amboise 2 - Le C.A. accepte le programme du voyage à Amboise, du 25 au 27 janvier 2023, et adopte son budget, avec une participation des familles fixée à 165 € par élève.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Levrard
Prénom : Marc
Signé le: 30/09/2022 14:45:55

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

BIEN_20222023_16_0440008V_221010180959

0449999E
ACADEMIE DE NANTES
DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

44326 NANTES CEDEX 3

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Amboise 2 - Le C.A.

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CACAULT-0440008V

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 16

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Vavasseur
Prénom : Elodie
Signé le: 10/10/2022 18:09:59

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

MAJ du 28/09/2022

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

VOYAGE A AMBOISE - LE CLOS LUCE

du mercredi 25 au vendredi 27 janvier 2023

BUDGET PREVISIONNEL

Collège Cacault
8 route de Gorges
44190 - CLISSON

Mme Jaunin, Mme Fezard, Mme Quersin, M. Jauzelon, M. Leuret, M. Zaghouani

5A 5D 5E

Nombre d'accompagnateurs	**7**
Nombre d'élèves	**81**
Total participants	**88**

DEPENSES		Elèves	Accomp.	Total
Transport Car Groussin		4 050,00	350,00	**4 400,00**
Hébergement complet avec repas	**Ethic Etapes**	7 889,03	681,77	**8 570,80**
CHÂTEAU d'Amboise		804,20	69,50	**873,70**
CHÂTEAU du Clos Lucé		1 553,27	134,23	**1 687,50**
Office du Tourisme "Sur les pas d'Anne de Bretagne"		423,87	36,63	**460,50**
TOTAL		14 720,37	1 272,13	**15 992,50**

RECETTES	Nbre	Montant	Total
Participation des familles (CA 29/09/22)	81	**165,00**	**13 365,00**
Don du FSE			**800,00**
Part établissement pour les accompagnateurs		127,50	**827,50**
2EDUC		700,00	
ECART	**PRELEVEMENT / FR**		**1 000,00**
TOTAL			**15 992,50**

Echéancier		
	60 €	Lundi 17/10/22
	60 €	Lundi 07/11/22
	45 €	Lundi 05/12/22

Présentation des séjours à Amboise 2023

Classes	5eA, 5eC, 5eD, 5eE, 5eF : environ 135 élèves
Dates	Séjour n°1 : 2 classes du mercredi 18 janvier au vendredi 20 janvier Séjour n°2 : 3 classes du mercredi 25 janvier au vendredi 27 janvier
Lieu	Amboise et Le Clos Lucé (37)
Intervenants locaux	- Guides du château d'Amboise. - Animateurs du Clos Lucé. - Guides de l'office du tourisme d'Amboise. - Animateur « jeux en bois ». - Conteur.
Déplacement	En car et à pied
Coût	Prise en charge par les familles et le collège

Encadrement des séjours : 5 professeurs / 7 professeurs

Professeurs présentis

Mesdames **Fezard** (professeur d'Italien), **Herbain** (professeur documentaliste), **Jaunin** (professeur d'histoire/Géographie/EMC), **Picard** (professeur d'Anglais)
Messieurs **Cartron** (professeur de physique chimie), **Jauzelon** (professeur de SVT) **Lamour** (professeur de mathématiques), **Lunven** (professeur d'histoire/Géographie/EMC) et **Zaghouani** (professeur d'EPS)….

Les objectifs pédagogiques du séjour

➔Par la pluridisciplinarité des enseignants (EPS, Histoire-Géographie, Infodoc, Physique chimie, SVT, Mathématiques, Anglais):

- Aborder le programme d'Histoire de façon concrète en découvrant une demeure royale de la Renaissance. Observer un environnement particulier: les bords de Loire.
- Travailler l'Italien par la civilisation et la découverte d'un personnage incontournable de la Renaissance: Léonardo da Vinci.
- Prendre conscience de l'utilisation directe des mathématiques et des sciences dans les inventions de Léonard.
- Appendre à se repérer dans l'espace par le biais d'une course d'orientation.
- Préparer son séjour en faisant des recherches au CDI.
- Apprendre à vivre ensemble
- Gagner en autonomie

<u>En Amont du séjour, durant le séjour et en aval :</u>

➔ Préparation du séjour en amont en classe et au CDI (Séances d'HDA, maths, physique chimie… en co-animation).

➔ Activités prévues et réalisées à Amboise :

- Visite guidée du château d'Amboise puis visite des jardins avec un livret préparé au collège.
- Visite avec livret du Clos Lucé (la demeure de Léonard de Vinci)
- Atelier autour des inventions de Léonard : les ponts, les engrenages
- Parcours dans le parc du Clos Lucé
- Visite guidée de la ville d'Amboise
- Circuit dans Amboise
- Soirée contes et soirée jeux en bois

➔ Un appareil photographique (x2) sera prêté par classe afin de réaliser un compte rendu pour le site du collège.